



Titres amplifiés RBC liés à l'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 à participation avec barrière (CAD), série 54

Titres à capital non protégé

Durée
de 7,0 ans

Taux d'amplification
de 62 %

Performance liée à l'indice Solactive
Canada Blue Chip III AR 205

Rendement potentiel
du capital + rendement variable fondé
sur la performance de l'indice

Fundserv	Clôture des souscriptions	Date d'émission	Date d'échéance
RBC15833	vers le 2 juillet 2026	9 juillet 2026	7 juillet 2033

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	10 Titres ou 1 000 \$
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indice sous-jacent :	Le rendement des Titres est lié à la performance de l'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Blue Chip III GTR (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 205 points d'indice par année (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le rendement des Titres est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. Le niveau de clôture en date du 5 juin 2026 s'établissait à 4 427,85. Par conséquent, en date du 5 juin 2026, le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture correspondait à 4,6298 %. Pendant la durée des Titres, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 1 435 points d'indice, ce qui représente 32,4085 % du niveau de clôture au 5 juin 2026. Pour les besoins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes versés et autres distributions effectuées, s'il y a lieu, à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. En date du 5 juin 2026, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 3,522 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 27,417 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.
Date d'émission :	Le 9 juillet 2026
Niveau initial :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation initiale.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et leurs modifications sont accessibles au moyen de SEDAR+ à www.sedarplus.com. On peut également obtenir des exemplaires de ces documents au www.rbcnotes.com. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Date d'évaluation initiale :	Le 3 juillet 2026	
Niveau final :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation finale.	
Date d'évaluation finale :	Le 4 juillet 2033	
Niveau de clôture :	Le niveau de clôture officiel de l'indice sous-jacent annoncé par le promoteur de l'indice pour la date concernée, tel que déterminé par l'agent des calculs.	
Date d'échéance :	Le 7 juillet 2033	
Taux de participation :	Correspond à 100,00 %, applicable seulement si la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %.	
Paiement à l'échéance :	<p>Le paiement à l'échéance sera établi en fonction de la performance (soit la « variation en pourcentage ») de l'indice sous-jacent calculée entre le niveau initial et le niveau final. Le montant payable (le « montant du remboursement ») par Titre à l'échéance sera calculé comme suit :</p> <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est supérieure ou égale à 0,000 %, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $100,00 \\$ + (100,00 \\$ \times \text{taux de participation} \times \text{variation en pourcentage}) + (100,00 \\$ \times \text{taux d'amplification})$ <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est inférieure à 0,000 % et supérieure ou égale à -20,000 %, le montant du remboursement sera de 100,00 \$.</p> <p>Si la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est inférieure à -20,000 %, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • $100,00 \\$ + (100,00 \\$ \times \text{variation en pourcentage})$ <p>Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.</p>	
Variation en pourcentage :	<p>Le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la troisième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p> $\frac{(\text{niveau final} - \text{niveau initial})}{\text{niveau initial}}$	
Niveau barrière :	Correspond à 80,00 % du niveau initial.	
Taux d'amplification :	62,00 %	
	Le taux d'amplification n'aura d'incidence sur le montant du remboursement que si la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,000 %.	
Marché secondaire :	Fundserv, RBC15833	
	En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.	
Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (en pourcentage du capital)
	De 1 à 30 jours	4,50 %
	De 31 à 60 jours	3,75 %
	De 61 à 90 jours	3,00 %
	De 91 à 120 jours	2,25 %
	De 121 à 150 jours	1,50 %
	De 151 à 180 jours	0,75 %
	Par la suite	Aucuns

EXEMPLES DE CALCUL

Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance de l'indice sous-jacent utilisée dans les exemples pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance de l'indice sous-jacent ou des Titres. La performance réelle de l'indice sous-jacent et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100,00 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Certains montants en dollars indiqués ci-après sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu, pour en faciliter la lecture, mais le montant par Titre payable à un investisseur peut être arrondi à la décimale près.

Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,000 % (c.-à-d. lorsque le niveau final est inférieur au niveau barrière)

À supposer que le niveau initial est de 4 427,85 et que le niveau final est de 2 213,92, la variation en pourcentage serait calculée comme suit :

$$\text{Variation en pourcentage} = (2\,213,92 - 4\,427,85) / 4\,427,85 = -0,50000 \text{ ou } -50,000 \%$$

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 20,000 % (c.-à-d. lorsque le niveau final est inférieur au niveau barrière), le montant du remboursement est calculé comme suit :

$$\text{Montant du remboursement} = 100,00 \$ + (100,00 \$ \times -50,000 \%) = 50,00 \$$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de perte composé annuellement de 9,43 %.

Exemple n° 2 – Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,000 % ou moins (c.-à-d. lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière)

À supposer que le niveau initial est de 4 427,85 et que le niveau final est de 4 206,46, la variation en pourcentage serait calculée comme suit :

$$\text{Variation en pourcentage} = (4\,206,46 - 4\,427,85) / 4\,427,85 = -0,05000 \text{ ou } -5,000 \%$$

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 20,000 % ou moins (c.-à-d. lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière), le montant du remboursement est de 100,00 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 0,00 %.

Exemple n° 3 – Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est positive

À supposer que le niveau initial est de 4 427,85 et que le niveau final est de 5 756,20, la variation en pourcentage serait calculée comme suit :

$$\text{Variation en pourcentage} = (5\,756,20 - 4\,427,85) / 4\,427,85 = 0,30000 \text{ ou } 30,000 \%$$

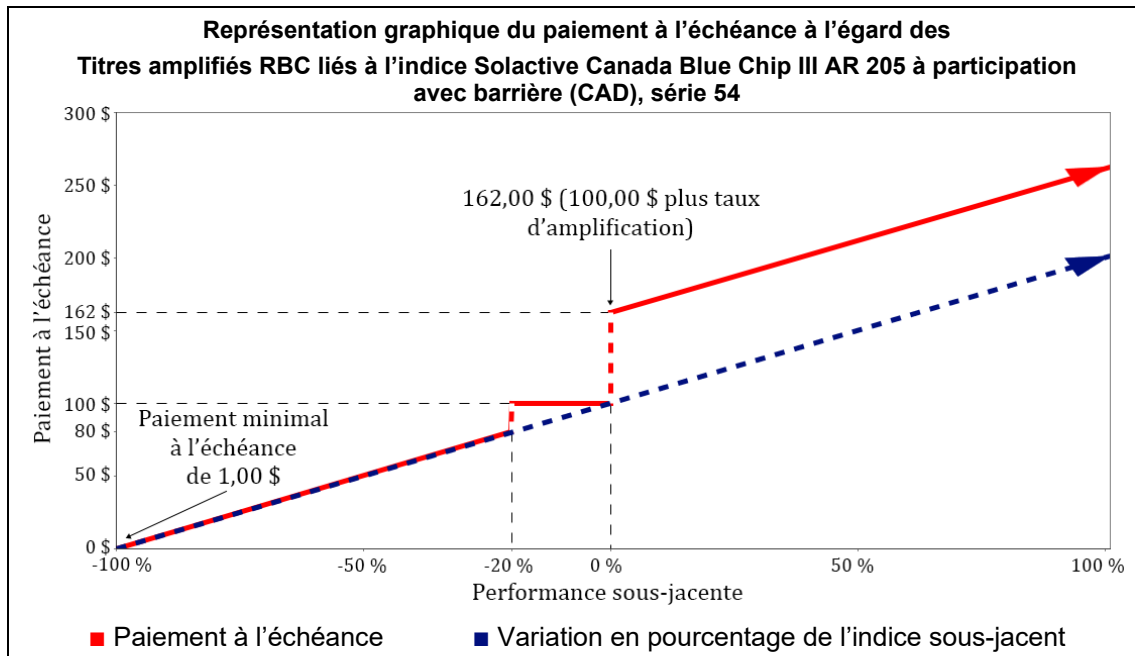
Puisque la variation en pourcentage est égale à zéro ou est positive, le montant du remboursement est calculé comme suit :

$$\text{Montant du remboursement} = 100,00 \$ + (100,00 \$ \times 30,000 \% \times 100,00 \%) + (100,00 \$ \times 62,00 \%) = 192,00 \$$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 9,77 %.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE

Le graphique figurant ci-après illustre le paiement à l'échéance sur les Titres selon divers scénarios établis en fonction de la performance de l'indice sous-jacent pendant la durée des Titres. La performance de l'indice sous-jacent utilisée dans le graphique ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance de l'indice sous-jacent ou des Titres. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques de l'indice sous-jacent et vise à ne représenter que cette fourchette. Il est possible d'obtenir les rendements de l'indice sous-jacent non illustrés dans le graphique. Le graphique n'est inclus qu'aux fins d'illustration et, dans tous les cas, le rendement des Titres sera calculé au moyen des formules indiquées dans le supplément de fixation du prix. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement sur les Titres en particulier. Le graphique suppose que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100,00 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.



L'indice sous-jacent est calculé et publié par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice sous-jacent est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice sous-jacent ou de l'indice cible, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et il n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et Valeurs mobilières Desjardins inc., respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada